*SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA LIGUE POUR 2025*

*MÉRITE ÉCOLES DE GOLF : voir les barèmes dans le tableau Excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Écoles de Golf à 10000€.*

*ÉCOLE DE GOLF PERFORMANCE : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale, signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant : enveloppe de 6000€*

*1ère: 1600 € ; 2ème: 1400 € ; 3ère: 1200 € ; 4ème: 1000 € ; 5ème: 800 €*

Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement SYNTHÈSE AIDES DE LIGUE 2025 Une image contenant texte, Police, logo, symbole

Description générée automatiquement

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | Objet | Conditions d’attribution | Démarche | Montant |
| École de Golf | Ordre du mérite des écoles de golf | - En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique" jeunes/écoles de golf",  pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection | *Attribution effectuée en fin* *d’année*  (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes) | Enveloppe de 10000€ |
| École de Golf | Écoles « performance » | A condition d’avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf", d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2024» et d'être classée dans les 5 premiers au mérite régional des écoles de golf | Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d’année (somme en fonction du classement) (- 25% par item de la charte non respecté) | Enveloppe de 6000€ |
| École de Golf | Prorata de l’évolution des licences jeunes (- de 12 ans) | En fonction du pourcentage de l’évolution des licences jeunes dans votre club | *Pourcentage subvention / Evolution licences jeunes :*  *120% de la subvention /évolution> 20%*  *110% de la subvention /évolution >10%* | Enveloppe maximum de 1000€ |
| École de Golf | Charte Transition Écologique | À condition d’avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue » | *Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte.* | 200 euros par club  100 euros chaque item. |
| Joueurs (ses) cibles fédérales (CRE) année (nés en 2010 ou après)  Le défraiement des partenaires d’entraînement préalablement identifiés sera statué après clôture du budget 2025. | - Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et A à G ; hors de son club de licence    - Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16  - Internationaux | - En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)  - En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR | Demande écrite sous 2 semaines  *Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre* sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante  (Formulaire & barème en annexe 1)  Demande écrite sous 2 semaines  *Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national* sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante  (Formulaire & barème en annexe 1) | 10 000 € |
| Joueurs (ses) MEMBRES DU CRE (Centre régional d’Entraînement) | Contrats d’objectifs signés par les joueurs et familles :  -Critères DTN  -Sélections équipe de France | Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d’année contractuellement avec l’Équipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue | Présentation d’un justificatif établi par l’enseignant  *Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national)* | Critères atteint :  Moyenne de scores 6 mois : 80 euros  Ranking national : 80 euros  Double critère : 200 euros  Sélection Équipe de France  150€ |
| Joueurs(ses) jusqu’à catégorie U14  (nés en 2010 ou après) | - Championnats de France jeunes (U12, benjamins)  - Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour la phase des match play uniquement | - Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (Cut passé = 150€ (x2 si 1ère année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante  -50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification) | -Attribution effectuée aux parents en décembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional  -sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement | Maximum enveloppe de 3000 €  50€/jour de compétition après le passage du CUT |
| U12 | Jeune prometteur ciblé par l’ETR | Si projet d’entraînement écrit par le pro du club et sur validation de l'équipe technique régionale et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues | Présentation d’un justificatif établi par l’enseignant (règlement effectué au joueur) | Bourse individuelle de cours  De 150€ |
| Jeunes scolaires | Intégration de jeune scolaire dans l’école de golf | Convention entre club et établissement scolaire | Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2) | 50 € par jeune |
| CLUBS | Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trous  Occupation sur golf Pitch&Putt  Compétitions et stages jeunes | \*Compétitions individuelles en week-end  par jour de compétition :  moins de 50 participants : 700 €  de 50 à 80 participants : 900 €  plus de 80 participants : 1200 €  Compétitions par équipes en week-end  par jour de compétition :  en dessous de 10 équipes : 900 €,  plus de 11 équipes : 1100 €   * 400 € pour la journée * Mise à disposition gracieusement | Facture à adresser à la ligue sous 2 semaines |  |
| Comités départementaux | Projets des comités départementaux |  | Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées | Enveloppe de 12000 € + 2000 € pour actions complémentaires validées par la Ligue |
| Établisse-  ments scolaires publics privés | Aide à la création ou au renouvellement d’animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé | -Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL  -Signature d'une convention établissement scolaire - golf  -Bilan sportif | Attribution à postériori sur présentation des documents visés par le chef d’établissement et le gestionnaire du golf | Frais d’utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement. |
| USEP  UNSS  UGSEL  FFSU | Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles | Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d’une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l’atteinte des objectifs fixés. | Facture détaillée à adresser en fin d’année scolaire | 50% des frais  plafonnés à  500 € par DR |